GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Voyages depuis et vers l'étranger au 8 décembre

Lutter contre l'épidémie de Covid-19

VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER

Les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont ouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays est définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'évoluer selon la situation épidémique (listes à retrouver sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination (en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les pays « rouges » et « rouge écarlate ».

Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer aux déplacements depuis et vers les outre-mer.

Classification des pays :

- **Pays « verts » :** pas de circulation active du virus.
- **Pays « orange » :** circulation active du virus dans des proportions maîtrisées.
- **Pays « rouges » :** circulation active du virus, présence de variants préoccupants.
- À titre conservatoire, et dans l'attente de données complémentaires sur le variant Omicron, il est créé une catégorie de **pays « rouge écarlate » :** circulation particulièrement active du virus et/ou découverte d'un variant susceptible de présenter un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire.

Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

→ ***Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant.***

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays vert	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays vert	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h(1)	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR ou antigénique négatif< 48h(2)	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅

(1) Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

(2) Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays orange	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays orange	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h(3)	Test antigénique ou PCR aléatoire	Auto-isolement de 7 jours et test en fin de période

(3) Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

** La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.*
*** La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.*

Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

⟶ ***Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant.***

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays rouge	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays rouge	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays rouge écarlate *Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe*[4]	Avec ou sans preuve de vaccination	Liste des motifs impérieux des pays rouges écarlates (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays rouge écarlate	Avec ou sans preuve de vaccination	Liste des motifs impérieux des pays rouges écarlates	Test PCR <48h ou antigénique négatif < 24h	Test antigénique ou PCR systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité[5]

[4] Liste susceptible d'évoluer.

[5] En cas de test positif à l'arrivée, une mesure d'isolement de 10 jours dans un lieu déterminé par le représentant de l'État dans le département sera prononcée, après examen de la situation individuelle, et contrôlée par les forces de sécurité intérieure.

**** La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.***
***** La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.***

Les vaccins admis par la France sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA) : Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield et Johnson & Johnson.

Le certificat de vaccination n'est valable qu'à la condition qu'il permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).

VOYAGES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour voyager au sein de l'Union européenne, il n'est actuellement pas nécessaire de justifier du motif de son déplacement, mais des obligations de test préalable et de quarantaine peuvent s'appliquer.

Le pass sanitaire est reconnu pour les déplacements internes à l'espace européen, sous la forme d'un certificat européen.

Le certificat Covid numérique de l'Union européenne pourra intégrer une preuve de vaccination, un résultat de test négatif ou une preuve de rétablissement du COVID de moins de 6 mois. Les États pourront en outre établir des mesures sanitaires supplémentaires si elles sont nécessaires et proportionnées (par exemple : test, quarantaine...).

LISTE DES MOTIFS IMPÉRIEUX DES PAYS « ORANGE »

À DESTINATION D'UN PAYS « ORANGE »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « ORANGE »
Ressortissant étranger rejoignant son pays.	**Ressortissant français**, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
Décès d'un membre de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs) / **Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé**, pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs). Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.	**Ressortissant de l'Union européenne** ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ou le pays dont il a la nationalité.
Déplacement en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice. Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.	**Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour** français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé.
Convocation par une autorité judiciaire ou administrative. Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.	**Ressortissant britannique** et membres de sa famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. **Fonctionnaire britannique** dans l'exercice de ses missions, personne travaillant pour la police aux frontières, douanier. **Personnel du tunnel sous la Manche** (notamment pour les missions liées à l'exploitation, à la maintenance, à la sécurité) ou des installations transmanche.
Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire. Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc.	**Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour** délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
Participation à un programme d'échange universitaire. Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement.	**Professionnel de santé ou de recherche** étranger concourant à la lutte contre la Covid-19 ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc.	**Professionnel de santé ou de recherche** étranger recruté en qualité de stagiaire associé.
Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique, requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport). Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.	**Ressortissant de pays tiers disposant d'un VLS** Passeport Talent ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Professionnel de santé ou de recherche concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. Pièce exigible : carte professionnelle.	**Étudiant** inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour l'année 2021-2022 ; Chercheur ou enseignant (y compris assistant de langue) s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées. Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.	**Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens** ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ou se former).
Sportif professionnel de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports. Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports.	**Ressortissant étranger en fonction** dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ou ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux sous couvert d'un ordre de mission émis par l'État d'appartenance.
	Voyageur en transit de moins de 24 heures en zone internationale.

LISTE DES MOTIFS IMPÉRIEUX DES PAYS « ROUGES »

À DESTINATION D'UN PAYS « ROUGE »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « ROUGE»
Ressortissant étranger rejoignant son pays.	**Ressortissant français**, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
Décès d'un membre de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs) / **Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé**, pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs). Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.	**Ressortissant de l'Union européenne** ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union Européenne ou assimilé.
Déplacement en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice. Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.	**Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour** français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union Européenne ou assimilé.
Convocation par une autorité judiciaire ou administrative. Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.	**Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour** délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire. Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc.	**Étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère** (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour l'année 2021-2022. Chercheur ou enseignant (y compris assistant de langue) s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Participation à un programme d'échange universitaire. Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement.	**Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens** ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ou se former).
Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc.	**Ressortissant étranger en fonction** dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ou ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux ne pouvant être reporté sous couvert d'un ordre de mission justifiant du caractère impératif des objectifs de cette mission émis par l'État d'appartenance.
Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique, requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport). Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.	**Voyageur en transit de moins de 24 heures** en zone internationale.
Professionnel de santé ou de recherche concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. Pièce exigible : carte professionnelle.	
Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées. Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.	
Sportif professionnel de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports. Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports.	

LISTE DES MOTIFS IMPÉRIEUX DES PAYS « ROUGE ÉCARLATE »

À DESTINATION D'UN PAYS « ROUGE ÉCARLATE »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « ROUGE ÉCARLATE »
Ressortissant étranger rejoignant son pays.	**Ressortissant français**, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
Décès d'un membre de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs) / **Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé**, pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs). Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.	**Ressortissant de l'Union européenne** ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union Européenne ou assimilé.
Déplacement en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice. Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.	**Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour** français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France.
Professionnels du transport Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.	**Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour** délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
Convocation par une autorité judiciaire ou administrative. Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.	**Voyageur en transit de moins de 24 heures** en zone internationale.
Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire. Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc.	**Ressortissant étranger en fonction** dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants.
Professionnel de santé ou de recherche concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. Pièce exigible : carte professionnelle.	**Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens** ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ).
Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc.	
Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées. Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.	